



Droit de résiliation de plusieurs contrats par votre assureur

Par **LE RUSSEY**, le **19/06/2015** à **12:04**

Bonjour,

Est ce qu'un assureur à le droit de résilier plusieurs contrats pour non paiement d'un seul?
J'ai assuré depuis 2 ans 2 véhicules a cette assureur; un véhicule à mon nom et assurer pour plusieurs chauffeurs (2)et un deuxième véhicule appartenant à mon fils mais non possesseur du permis pour 2 chauffeur (toujours ma femme et moi). En octobre 2014, mon fils obtient son permis et donc reprend son véhiculé. j'informe mon assurance et il est vrai que je n'envoie pas le recommander. En décembre je règle ma cotisation annuelle pour un seul véhicule et je joins un courrier explicatif pour arrêt du deuxième véhicule (mon fils a choisi une autre compagnie. Suite à plusieurs coup de téléphone de la dite assurance, je leur confirme bien que je ne suis plus le conducteur tout comme ma femme du dit véhicule. Ne voulant rien comprendre, ils ont résilier les deux contrat pour non paiement.

Ont ils le droit?

par avance, Merci, pour vos réponses

Cordialement,

Christian